



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
COMMUNAUTAIRES  
DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATIONS

Envoyé en préfecture le 14/02/2019  
Reçu en préfecture le 14/02/2019  
Affiché le  
ID : 033-200070092-20190207-2019\_02\_PV02-DE

SÉANCE DU 7 FÉVRIER 2019

Nombre de conseillers composant le Conseil Communautaire : 78

Nombre de conseillers communautaires en exercice : 77

Date de convocation : 7 février 2019

L'an deux mille dix-neuf le sept février à 18 H 00, le Conseil communautaire s'est réuni, en la Maison de l'Isle à Saint Denis de Pile, sous la présidence de Monsieur Philippe BUISSON,

**Présents :**

Philippe BUISSON, Président, Jacques LEGRAND, Vice-Président, Fabienne FONTENEAU, Vice-Présidente, Jérôme COSNARD, Vice-Président, Jean-Philippe LE GAL, Vice-Président, Anne-Marie ROUX, Vice-Présidente, Jean-Luc LAMAISON (jusqu'à la délibération n°2019.02.017), Vice-Président, Sébastien LABORDE, Vice-Président, Catherine VIANDON, Vice-Présidente, Sabine AGGOUN, Vice-Présidente, David REDON, Vice-Président, Jean François MARTINEZ, Vice-Président, Chantal GANTCH, Vice-Présidente, Jean Louis ARCARAZ, Conseiller délégué, Michel MILLAIRE, Conseiller délégué, Bernard GUILHEM, Conseiller délégué, Jack ALLAIS, Conseiller délégué, Gabi HOPER, Conseillère déléguée, Alain ARNOUD, Jean Claude ABANADES, Kléber AUDINET, Jean-Luc BARBEYRON (jusqu'à la délibération n°2019.02.017), Joël BAYLE, Marcel BERTHOME, Sophie BLANCHETON, Sophie CARRERE, Sandy CHAUVEAU, Mireille CONTE-JAUBERT, Jean Louis D'ANGLADE, Laurent DE LAUNAY, Chantal DUGOURD, Philippe DURAND-TEYSSIER, Philippe FAURT, Michel FOULHOUX, Monique JULIEN, Fabienne KRIER, Michèle LACOSTE, Eric LA-COUME, Bruno LAVIDALIE, Jocelyne LEMOINE, Pierre MALVILLE, Loïc MAGNAN, Dominique BERNESCUT, Armand BATTISTON (jusqu'à la délibération n°2019.02.012), Gérard MOULINIER (jusqu'à la délibération n°2019.02.012), Paquerette PEYRIDIEUX, Bernard PIOT, Annie POUZARGUE, David RESENDÉ, Christian ROBIN, Monique MEYNARD, Agnès SEJOURNET, Laurence ROUEDE, James SEYNAT, Denis SIRDEY, Josette TRAVAILLOT, Michel VACHER, Corinne VENAYRE

**Absents :**

Anne BERTHOME, Jean-Luc DARQUEST (jusqu'à la délibération n°2019.02.010), Sylvie BOISSEL (jusqu'à la délibération n°2019.02.007), Odile BONHOMME-TIBY (jusqu'à la délibération n°2019.02.007), Odile LUMINO (jusqu'à la délibération n°2019.02.007), Bernard NADEAU (jusqu'à la délibération n°2019.02.007), Armand REIS-FILIPPE

**Absents excusés ayant donné pouvoir de vote:**

Thierry MARTY pouvoir à Denis SIRDEY, Gérard HENRY pouvoir à Loïc MAGNAN, Nouredine BOUACHERA pouvoir à Jean Louis ARCARAZ, Christophe DARDENNE pouvoir à Jérôme COSNARD, Véronique DI CORRADO pouvoir à Michel FOULHOUX, Hélène ESTRADE pouvoir à Chantal GANTCH, Michel GALAND pouvoir à Monique JULIEN, Jean-Paul GARRAUD pouvoir à Monique MEYNARD, Alain MAROIS pouvoir à Fabienne FONTENEAU, Patrick NIVET pouvoir à Sandy CHAUVEAU, Alain PAIGNE pouvoir à Michel VACHER, Francis PEJEAN pouvoir à Jean Claude ABANADES

-----  
Monsieur Sébastien LABORDE a été nommé secrétaire de séance  
-----

Lors de cette séance, le Conseil communautaire, dûment convoqué, a :

- désigné le secrétaire de séance : Monsieur Sébastien LABORDE
- pris les délibérations suivantes :

**Nombre de conseillers présents : 58**  
**Nombres de conseillers absents : 7**  
**Nombre de conseillers ayant donné pouvoir : 12**

**En l'absence de Madame Anne BERTHOME, Vice-présidente en charge des finances, Monsieur le Président propose de reporter la présentation du rapport sur les orientations budgétaires pour l'année 2019 au prochain conseil communautaire.**

## ADMINISTRATION GENERALE

Rapporteur : Monsieur Philippe BUISSON

### **2019-02-002 : Communication des délibérations du Bureau et des actes juridiques pris depuis la séance du 13 décembre 2018**

Le Conseil communautaire a pris acte de la communication des délibération du Bureau et des actes juridiques pris depuis la séance du Conseil communautaire de La Cali du 13 décembre 2018

### **2019-02-003 : Élection d'un(e) Vice-président(e)**

Le Conseil communautaire a procédé à l'élection du quatorzième Vice-président.

Se sont portés candidats :  
Madame Chantal GANTCH

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne	70
Bulletins blancs ou nuls	8
Suffrages exprimés	62
Majorité absolue des suffrages exprimés	37

Ont obtenu :

Candidats	Nombre de voix
Chantal GANTCH	62

Madame Chantal GANTCH est élue Vice-présidente aux Ressources humaines

### **2019-02-004 : Octroi de la protection fonctionnelle à Monsieur Jean-Philippe LE GAL en qualité de Vice-président en charge des politiques contractuelles, de l'habitat et du logement**

A l'unanimité (70 conseillers présents ou ayant donné pouvoir)

Le Conseil communautaire décide :

- d'octroyer la protection fonctionnelle sollicitée par Monsieur Jean-Philippe Le Gal, 5ème Vice-Président pour les menaces dont il a été victime le 16 janvier 2019,
- d'accepter de prendre en charge les frais et honoraires de l'avocat assurant la défense de ses intérêts sur le budget de La Cali,
- d'autoriser Monsieur le Président à signer tout acte ou document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

**2019-02-005 : Révision générale du Plan Local d'Urbanisme de la Commune de Coutras**

A l'unanimité (70 conseillers présents ou ayant donné pouvoir)

Le Conseil communautaire décide :

- de prescrire sur l'intégralité du territoire communal la révision du PLU au regard des objectifs et enjeux précités ;

- de dire que les modalités de la concertation en application des dispositions des articles L103-3 et L. 153-11 du code de l'urbanisme, afin d'associer, pendant la durée d'élaboration du projet, les habitants, les associations locales et les autres personnes concernées ont été déterminées ainsi :

- Affichage de la présente délibération pendant toute la durée des études nécessaires ;
- Articles dans la presse locale ;
- Articles dans le bulletin municipal et sur le site internet de la commune ;
- Réunions publiques avec la population ;
- Dossier disponible en mairie ;
- Mise à disposition du public d'un registre destiné aux observations de toute personne intéressée tout au long de la procédure, en mairie aux heures et jours habituels d'ouverture ;
- Possibilité d'adresser par écrit toute suggestion ;
- Permanences en mairie avec les élus en charge du dossier de révision du Plan Local d'Urbanisme.

Cette concertation se déroulera pendant toute la durée des études nécessaires à la mise au point du projet de PLU. Elle pourra faire l'objet de toutes autres dispositions.

À l'issue de cette concertation, M. le Président de la Cali en tirera le bilan. Le conseil communautaire délibérera et arrêtera le projet de PLU.

- d'associer l'État, et consulter toute personne publique ou organisme, dès lors qu'ils en auront fait la demande selon les conditions définies aux articles L. 132-7 à L. 132-13 et R. 153-2 et R. 153-5 du code de l'urbanisme ;

- de donner autorisation au président de la Cali pour signer tout contrat, avenant ou convention de prestation ou de service nécessaire à la révision du PLU ;

- de solliciter l'État afin qu'une dotation, au titre des articles L. 132-15 du code de l'urbanisme, soit allouée à l'EPCI pour participer au financement des frais matériels et d'études nécessaires à la révision du PLU ;

- de dire que conformément à l'article L 153-11 du code de l'urbanisme, la présente délibération sera notifiée à :

Monsieur le Préfet de la Gironde

Messieurs les Présidents du Conseil Régional et du Conseil Départemental

Messieurs les Présidents de la Chambre du Commerce et de l'Industrie, de la Chambre des Métiers et de la Chambre d'Agriculture,

Monsieur le Président du Pôle Territorial du Grand Libournais

Monsieur le Président de l'INAO

Messieurs les Maires des communes limitrophes

Monsieur le Président de la Communauté d'Agglomération du Libournais dans le cadre de sa compétence plan local de l'habitat

Monsieur le Président du Centre Régional de la Propriété Forestière

Monsieur le Président de la Commission Départementale de la préservation des espaces naturels, agricoles et forestiers (CDPENAF)

Conformément à l'article R 113-1 du code de l'urbanisme, la présente délibération sera adressée, pour information au Centre Régional de la Propriété Forestière.

Elle sera également transmise pour information à la Commission Départementale de la Préservation des Espaces Naturels, Agricoles et Forestiers.

Conformément aux articles R. 153-20 et R. 153-21 du code de l'Urbanisme, la présente délibération fera l'objet d'un affichage à la Communauté d'Agglomération du Libournais et en Mairie de Coutras durant un délai d'un mois. Mention de cet affichage sera insérée en caractères apparents dans un journal diffusé dans le Département. Il sera, en outre, publié au recueil des actes administratifs de la Communauté d'Agglomération du Libournais.

**2019-02-006 : Prescription de la révision allégée du Plan Local d'Urbanisme de la Commune d'Arveyres**

Envoyé en préfecture le 14/02/2019  
Reçu en préfecture le 14/02/2019  
Affiché le   
ID : 033-200070092-20190207-2019\_02\_PV02-DE

A l'unanimité (70 conseillers présents ou ayant donné pouvoir)

Le Conseil communautaire décide :

- de prescrire la révision « allégée » du PLU de la commune de Libourne conformément à l'article L.153-34 du code de l'urbanisme selon les objectifs présentés,
- de fixer les modalités de concertation avec la population telles que décrites ci-dessus, et à en préciser les modalités complémentaires, le cas échéant.
- de donner autorisation au Président pour signer tout contrat, avenant ou convention de prestation ou de service nécessaire à la révision du PLU

**2019-02-007 : Délégation du Droit de Prémption Urbain de la Commune de Saint Denis de Pile**

A l'unanimité (70 conseillers présents ou ayant donné pouvoir)

Le Conseil communautaire décide :

- de retirer le droit de préemption urbain à la commune de Saint-Denis-de-Pile pour ces seules parcelles BP 218 et 806, ayant fait l'objet d'une DIA.
- de déléguer le droit de préemption urbain à Gironde Habitat sur la commune de Saint-Denis-de-Pile pour préempter le bien sis sur les parcelles cadastrées BP 218 et 806, dont le plan est annexé à la présente délibération.
- d'autoriser Monsieur le Président ou son représentant à signer tout acte ou engager toute procédure administrative nécessaire à l'application de la présente délibération.

Cette délégation du droit de préemption prendra effet à compter de la publication de la présente délibération.

## TRANSPORTS

Rapporteur : Madame Fabienne FONTENEAU

**2019-02-008 : Motion portant sur l'engagement de La Cali en faveur de la mise en accessibilité de la gare de Libourne**

A l'unanimité (74 conseillers présents ou ayant donné pouvoir)

Le Conseil communautaire décide :

- d'accepter le principe d'une participation de La Cali au financement de la mise en accessibilité de la gare de Libourne à hauteur de 50% du reliquat après déduction de la participation de l'Etat, Sncf Réseau et de la Région Nouvelle Aquitaine, étalée sur 3 ans,
- de renvoyer les modalités de cette participation à la formalisation des conventions de financement à venir.

**2019-02-009 : Motion portant sur le soutien de La Cali à l'amélioration de l'offre de mobilité sur l'aire métropolitaine et au développement du Réseau Express Régional (RER) métropolitain**

A l'unanimité (74 conseillers présents ou ayant donné pouvoir)

Le Conseil Communautaire décide :

- d'acter la volonté de La Cali d'appuyer ces démarches et les opérations proposées au sein de la feuille de route visant le développement du RER métropolitain et d'un réseau de car express
- de demander, dans le cadre du Syndicat Mixte Nouvelle-Aquitaine Mobilités, que les modalités de mise en œuvre de cette feuille de route puissent être confortées et discutées collectivement, en particulier au sein des travaux du bassin de mobilité Gironde/ Garonne.

## DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE

Rapporteur : Monsieur Jérôme COSNARD

**2019-02-010 : Extension de la ZAE d'Anglumeau : Cession d'une parcelle permettant le déplacement des antennes téléphoniques**

A l'unanimité (74 conseillers présents ou ayant donné pouvoir)

Le Conseil communautaire décide :

- d'approuver la cession à l'euro symbolique de la parcelle BD 274 à morale de son choix qui se substituera à elle,
- d'autoriser Monsieur le Président ou son représentant à signer la réalisation de cette opération

Envoyé en préfecture le 14/02/2019

Reçu en préfecture le 14/02/2019

Affiché le

ID : 033-200070092-20190207-2019\_02\_PV02-DE

### **2019-02-011 : Organisation d'un débat sur le projet de village des marques à Coutras**

Le Conseil communautaire prend acte de la tenue du débat portant sur le projet de village des marques à Coutras

## **FINANCES ET FISCALITE**

Rapporteur : Monsieur Philippe BUISSON, en l'absence de Madame Anne BERTHOME  
ce débat par une délibération spécifique.

### **2019-02-012 : Budget principal : dispositions complémentaires relatives aux opérations en dépenses d'investissement avant le vote du budget primitif 2019**

A l'**unanimité** (73 conseillers présents ou ayant donné pouvoir)

Le Conseil communautaire décide :

- d'accorder cette deuxième autorisation préalable de vote des crédits d'investissement, en sachant que les crédits effectivement engagés sur la base des autorisations précitées seront inscrits au budget primitif 2019 lors de son adoption ;
- d'engager, de liquider et de mandater les dépenses d'investissement sur le chapitre 041 « Opérations patrimoniales » pour un montant de 100 000 € afin de procéder aux remboursements des avances forfaitaires dans le cadre des marchés publics et sur le chapitre 27 compte 275 « dépôts et cautionnements versés » pour un montant de 500 € afin de procéder au versement du dépôt de garantie du loyer relatif à la location du bâtiment sis 42 rue Jules Ferry à Libourne.

### **2019-02-013 : Budget annexe centre aquatique : Dispositions relatives aux opérations en dépense d'investissement avant le vote du budget primitif 2019**

A l'**unanimité** (73 conseillers présents ou ayant donné pouvoir)

Le Conseil communautaire décide :

- d'accorder une autorisation préalable de vote des crédits d'investissement, en sachant que les crédits effectivement engagés sur la base des autorisations précitées seront inscrits au budget primitif 2019 lors de son adoption ;
- d'engager, de liquider et de mandater les dépenses d'investissement sur le chapitre 041 « Opérations patrimoniales » pour un montant de 100 000 € afin de procéder aux remboursements des avances forfaitaires dans le cadre des marchés publics.

### **2019-02-014 : Commune de Cadarsac : participation suite à l'accueil d'une mission évangélique de gens du voyage**

A l'**unanimité** (73 conseillers présents ou ayant donné pouvoir)

Le Conseil communautaire décide :

- d'effectuer une participation à hauteur de 80 % du montant HT à la commune de Cadarsac, soit 3 217 €, au titre de l'accueil d'une mission évangélique de gens du voyage ;
- de dire que les crédits correspondants sont inscrits au budget principal chapitre 011 – compte 62878 – fonction 524 – service AGP1.

### **2019-02-015 : Dojo et salle omnisports : attribution d'un fonds de concours à la commune de Saint Germain du Puch**

A l'**unanimité** (73 conseillers présents ou ayant donné pouvoir)

Le Conseil communautaire décide :

- d'attribuer un fonds de concours à la commune de Saint Germain du Puch d'un montant de 170 000 € au titre de l'aménagement d'un dojo et d'une salle omnisports ;
- de dire que ce fonds de concours a déjà fait l'objet d'une délibération concordante de la part du Conseil

- municipal de la commune de Saint Germain du Puch ;
- de dire que ce fonds de concours sera débloqué conformément au point fiscal ;
  - de dire que les crédits correspondants sont inscrits au budget principal 2019.

## ENFANCE, PETITE ENFANCE

Rapporteur : Madame Anne-Marie ROUX

### 2019-02-016 : Fixation des tarifs du séjour 6-12 ans dans les Pyrénées à Campan du 22 au 27 avril 2019

A l'**unanimité** (73 conseillers présents ou ayant donné pouvoir)

Le Conseil communautaire autoriser le Président ou son représentant à fixer les tarifs selon les grilles suivantes :

- Pour le séjour des 40 enfants âgés de 6 à 12 ans dans les Hautes Pyrénées à Campan du 22 au 27 Avril 2019 (6 jours) :

Habitant Cali						Habitant Hors Cali
T1 : < 600	T2 : 601 à 850	T3 : 851 à 1100	T4 : 1101 à 1250	T5 : 1251 à 1500	T6 : > 1500	420,00 €
190,00 €	200,00 €	210,00 €	220,00 €	230,00 €	240,00 €	

Une réduction de 10% est accordée pour le deuxième enfant inscrit et 20% pour le troisième enfant inscrit d'une même famille.

## EQUITE TERRITORIALE, ACCES DES HABITANTS AUX SERVICES

Rapporteur : Monsieur Jean-Luc LAMAISON

### 2019-02-017 : Convention de participation financière "Gironde Haut Méga"

A l'**unanimité** (73 conseillers présents ou ayant donné pouvoir)

Le Conseil communautaire décide :

- d'approuver la participation financière et le périmètre de la couverture numérique du territoire de La Cali
- d'autoriser Monsieur le Président ou son représentant à signer la « Convention de participation financière Gironde Haut Méga » annexée à la présente délibération.

## ACTION SOCIALE D'INTERET COMMUNAUTAIRE, GENS DU VOYAGE

Rapporteur : Monsieur Sébastien LABORDE

### 2019-02-018 : Mission de coordination-médiation départementale des grands passages estivaux des gens du voyage en gironde : convention de groupement en vue de la passation d'un marché 2019 - 2021

A l'**unanimité** (71 conseillers présents ou ayant donné pouvoir)

Le Conseil communautaire autorise Monsieur le Président ou son représentant à :

- signer la convention de groupement 2019 – 2021 ainsi que l'avenant notifiant le prestataire et le montant de la participation et tous les documents afférents
- verser la participation financière de La Cali pour les 3 années, sur présentation de la facture du prestataire

Rapporteur : Madame Catherine VIANDON

**2019-02-019 : Présentation du rapport de l'EPCI sur la situation en matière du développement durable**

Le Conseil communautaire prend acte de la présentation du rapport sur la situation de la Communauté d'agglomération du Libournais en matière de développement durable.

**POLITIQUE DE LA VILLE, INSERTION ET CISPD**

Rapporteur : Monsieur Philippe BUISSON, en l'absence de Monsieur Thierry MARTY

**2019-02-020 : Centre Socio-culturel "Portraits de Familles" : versement d'une avance sur la subvention 2019**

A l'unanimité (71 conseillers présents ou ayant donné pouvoir)  
 Le Conseil communautaire autorise Monsieur le Président à verser une avance sur subvention 2019 à l'association ALCIDE porteuse du CSC « Portrait de Familles » d'un montant de 21 450 euros.

**AGRICULTURE, MOYENS TECHNIQUES ET GEMAPI**

Rapporteur : Monsieur Jean François MARTINEZ

**2019-02-021 : Désignation d'un nouveau délégué suppléant au Syndicat d'Aménagement du Bassin versant de la Dronne Aval**

A l'unanimité (71 conseillers présents ou ayant donné pouvoir)  
 Le Conseil communautaire désigne les délégués de La Cali du Syndicat d'Aménagement du Bassin Versant (SABV) de la Dronne Aval :

Liste des communes adhérentes	1 délégué titulaire	1 délégué suppléant
CHAMADELLE	BLANCHETON Sophie	MUSSOT Gérard
COUTRAS	FOULHOUX Michel	BOISSEL Sylvie
LES EGLISOTTES ET CHALAURES	NADEAU Bernard	GUILLEMOT Bernard
LE FIEU	BRUNET Jean-Michel	VACHER Michel
LAGORCE	DUDZIAK Bernard	LAVIDALIE Bruno
LES PEINTURES	NERI Wilfrid	MUSSET Jean-Paul
SAINT CHRISTOPHE DE DOUBLE	ARNOUD Alain	DELABROY Georges

**MARCHES PUBLICS ET AFFAIRES JURIDIQUES**

Rapporteur : Monsieur Philippe BUISSON, en l'absence de Monsieur Gérard HENRY

**2019-02-022 : Constitution d'un groupement de commandes relatif au renouvellement de l'architecture de stockage et de l'infrastructure de virtualisation**

A l'unanimité (71 conseillers présents ou ayant donné pouvoir)  
 Le Conseil communautaire décide :  
 - de constituer un groupement de commandes relatif au renouvellement de l'architecture de stockage et de l'infrastructure de virtualisation,  
 - d'approuver la convention constitutive du groupement de commandes relative au renouvellement de l'architecture de stockage et de l'infrastructure de virtualisation désignant La Cali coordonnateur du groupement et l'habilitant à signer, notifier et exécuter les marchés selon les modalités fixées dans cette convention,

- d'autoriser Monsieur le Président ou son représentant à signer la convenance de commandes ainsi qu'à prendre toutes les mesures nécessaires de la délibération,
- de désigner un membre titulaire et un membre suppléant pour siéger au Comité de Coordination Et de suivi du groupement.

Envoyé en préfecture le 14/02/2019  
Reçu en préfecture le 14/02/2019  
Affiché le  
ID : 033-200070092-20190207-2019\_02\_PV02-DE

Ces membres sont les suivants :

- Gérard HENRY
- Monique JULIEN

## PAS DE QUESTIONS DIVERSES

La séance a été levée à 20h18.

Vu pour être affiché, conformément aux articles L.2121-25 et L.5211-1 du code général des collectivités territoriales.

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en Sous-Préfecture et de la publication, le  
Fait à Libourne                      14 février 2019

Le Président informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État

Le Président,  
Philippe BUISSON

Pour expédition conforme  
Philippe BUISSON, Président  
de la Communauté d'Agglomération du Libournais



NB : Les décisions du Conseil communautaire et les débats y afférents seront retranscrits sur le registre des délibérations qui pourra être consulté par toute personne physique ou morale.